

Projet de modification réglementaires – R.C.A.1V.Q. 579
199, 2e Avenue / Autorisation personnelle à Poliquin-Simms2

Assemblée publique de consultation

16 septembre 2026

VILLE DE QUÉBEC
l'accent d'Amérique

Objectif de l’activité

VILLE DE QUÉBEC
l’accent d’Amérique

Objectif de l’activité



Consultation publique : Réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires

- Présentation des modifications réglementaires
- Questions et commentaires

Objectif de l’activité

Consultation publique : Réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires



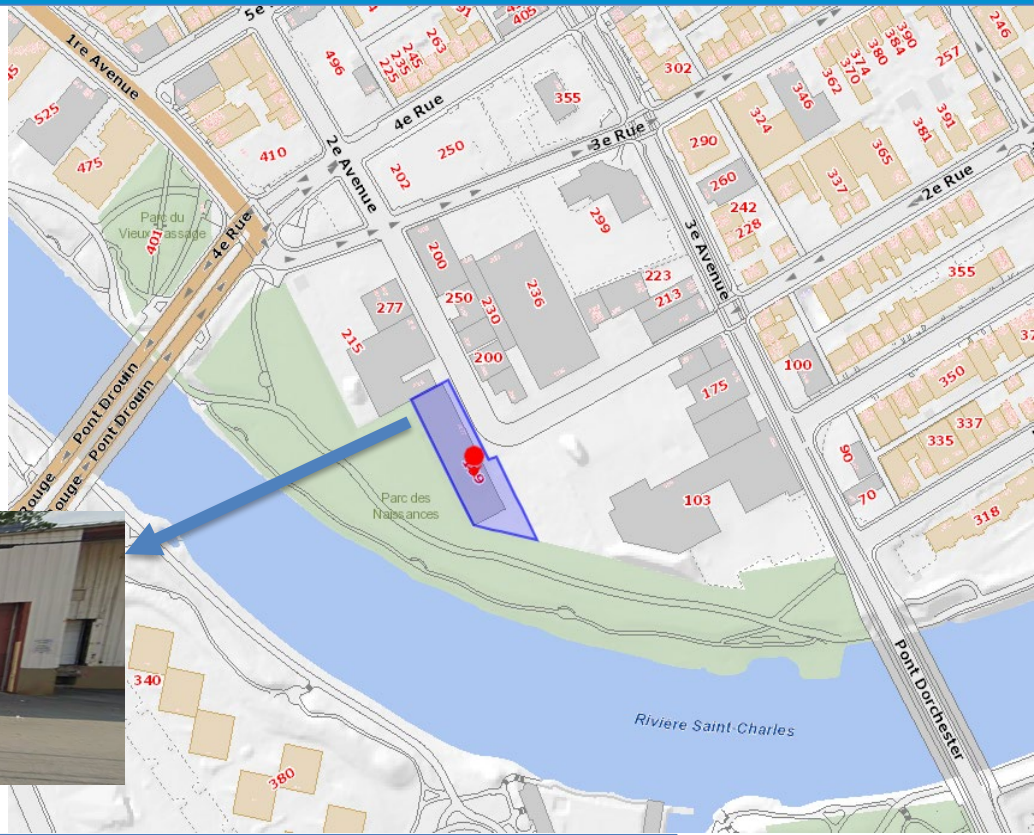
Projet : localisation et historique

VILLE DE QUÉBEC
l'accent d'Amérique

Localisation

- Arrondissement de La Cité-Limoilou
- Quartier du Vieux-Limoilou
- Lot 1 568 322





Immeuble concernée





Le requérant

- Poliquin-Simms[2] est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui a pour mission de créer, produire et diffuser les arts du cirque dans un mode de gestion collégiale et collaborative
- Ce dernier souhaite louer une partie du bâtiment sis au 199, 2e Avenue (partie incendiée en 2023)



Le requérant (suite)

- L’organisme prévoit occuper le local afin de créer, répéter et produire ses spectacles de cirque en plus d’entreposer son matériel de cirque et de scène, ainsi que ses véhicules et ses remorques-scènes
- Une partie du bâtiment sera consacrée pour des bureaux (environ 15 %)
- Aucune présentation de spectacle n’y est prévue



Modifications réglementaires

VILLE DE QUÉBEC
l'accent d'Amérique

Modifications réglementaires

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à Poliquin-Simms^2 sur le lot numéro 1 568 322 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 579

- Ne contient pas de dispositions susceptibles d’approbation référendaire

Modifications réglementaires (suite)

Zone 19301Ia

- I1 industrie artisanale est autorisée dans la zone pour un maximum de 200 m^2
- Le requérant souhaite occuper ≈ 350 m^2



Résumé des modifications réglementaires

Permettre via une autorisation personnelle, l'usage I2 industrie artisanale pour un maximum de 350 m^2 pour l'organisme Poliquin-Simms^2 sur le lot 1 568 322

Une autorisation personnelle s'applique uniquement à l'organisme concerné et est non transférable



VILLE DE QUÉBEC l'accent d'Amérique

Prochaines étapes

Étape	Date (2026)
Consultation publique	16 septembre
Demande d’opinion au conseil de quartier	16 septembre
Adoption du règlement	27 septembre
Entrée en vigueur du règlement	octobre 2026

Merci!

VILLE DE QUÉBEC
l'accent d'Amérique